Strasbourg, 5 décembre 2017

Chers amis,

En cette fin d’année, notre équipe fait cet amer constat : deux ans après le début de la mise en application de la nouvelle loi sur l’asile qui, en réformant un « système à bout de souffle », devait simplifier et améliorer les choses tant au niveau des conditions d’accueil des personnes que de la procédure, nous n’apercevons aucun changement positif. Plus : nous notons de nouvelles régressions, que ce soit au niveau de l’hébergement des nouveaux arrivants, comme les médias s’en sont fait l’écho depuis plusieurs mois, ou au niveau du traitement des demandes, avec entre autres la multiplication des rejets sur ordonnance, et une accélération telle dans la procédure qu’elle peut faire obstacle à un réel examen au fond des dossiers. Derrière ces dossiers, des personnes, des vies…

A ces durcissements, vient s’ajouter une angoissante question pour notre équipe : comment arriver à faire face à toutes les demandes d’accompagnement au recours qui nous sont soumises ? L’augmentation forte et récente du nombre des arrivées de demandeurs d’asile se traduit en effet aujourd’hui pour CASAS par une augmentation de 35, voire 40% des demandes d’aide au recours CNDA par rapport à l’année dernière (plus de 650 recours en 2017, 484 en 2016).

Parallèlement, un nombre très important de personnes vient toujours nous faire part de dysfonctionnements récurrents dans le versement de l’ADA, l’allocation qui leur est due, ou dans l’accès à la procédure d’asile en France après une attente longue dans le cadre d’une tentative de réadmission dans un autre pays (en application du règlement de Dublin).

Pour maintenir une vraie qualité d’accueil et d’accompagnement, il nous faut affecter à cet endroit plus de moyens humains encore. Ces moyens, nous les avons en grande partie : chaque jour nous recevons de nouvelles propositions d’aide bénévole.

Cependant la coordination actuelle, qui repose sur les salariées pour cette action particulière, atteint ses limites.

C’est pourquoi nous faisons appel à vous, afin d’avoir les moyens d’embaucher sur 6 mois un permanent supplémentaire, puis de gratifier plusieurs étudiants (en travail social et en droit) rejoignant l’équipe dans le cadre d’un stage long\*. Cela nous permettrait de continuer de répondre à un maximum de demandes, car nous peinons à envisager de refuser notre aide à des personnes fragilisées et pénalisées par la précarité induite par l’absence de prise en charge et toutes ses conséquences… Cet apport au niveau de l’équipe salariée viendrait soutenir la coordination de l’accueil dans la durée, notamment pour l’information et la formation de nouveaux bénévoles, et donner une plus grande stabilité à l’organisation du travail, stabilité qui se répercuterait aussi favorablement sur nos autres actions, toutes en développement : cours de français, accompagnement individuel, animations et sorties, accueil convivial des familles, actions de sensibilisation…

Dans l’espoir qu’il vous sera possible de répondre à notre appel, et demeurant à votre disposition pour tout complément d’information, nous vous adressons, chers amis, nos bien cordiales salutations, ainsi que tous nos vœux pour ce temps de fin d’année.

Jacques Scheer, Président

\*Pour les stages d’une durée supérieure à deux mois, le versement d’une gratification dès le premier jour du stage est obligatoire.